

## **Déclaration d'Adelboden sur l'agriculture et le développement rural durables en régions de montagne (ADRD-M)**

**Rappelant** le programme «Action 21», adopté lors du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, juillet 1992) et les recommandations de la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relatives à l'«agriculture et au développement rural durables» (ADRD),

**Rappelant** les décisions de l'Assemblée générale de l'ONU de déclarer 2002 «Année internationale de la montagne» et d'organiser le «Sommet mondial du développement durable» à Johannesburg (du 26 août au 4 septembre 2002), ainsi que la décision de la République kirghize d'accueillir le «Sommet mondial de la montagne» à Bishkek (du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002),

**Considérant** l'importance particulière des chapitres 14 (ADRD) et 13 (Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes) de l'«Action 21» pour les moyens d'existence des peuples de montagne,

**Considérant** le «Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après» (Rome, juin 2002) dont la Déclaration appelle à une alliance internationale contre la faim et au cours duquel a été organisé un événement collatéral concernant le développement durable en régions de montagne,

Les représentants des peuples de montagne, des groupes majeurs de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales participant à la Conférence sur l'agriculture et le développement rural durables en régions de montagne tenue à Adelboden, Suisse, du 16 au 20 juin 2002, **déclarent** par consensus ce qui suit :

### ***L'ADRD, une approche globale pour les montagnes***

**Notant** que, sur la base de l'expérience acquise depuis Rio, la mise en œuvre des chapitres 14 (ADRD) et 13 (montagnes) est étroitement liée à de nombreux autres chapitres de l'«Action 21» qui couvrent des questions telles que la pauvreté, la consommation, la santé, la terre, les forêts, la désertification, la biodiversité, l'eau douce, les populations locales, les autorités locales, l'accès aux ressources, le rôle du commerce, le rôle des agriculteurs,

**Notant** ainsi que, pour aboutir, l'ADRD en régions de montagne requiert une approche globale, adaptée aux conditions locales, intégrée et souple, garantissant la participation active des peuples de montagne en commun avec tous les autres acteurs,

**Notant** que, si l'agriculture joue un rôle clé pour les peuples de montagne dans de nombreuses régions du monde, les systèmes favorisant des moyens d'existence durables et le développement rural intégré requièrent une diversification dans d'autres domaines d'activité économique,

**Notant** que toutes les zones montagneuses et les autres écosystèmes fragiles sont confrontés à des défis majeurs relatifs aux trois piliers - économique, environnemental et social - de la durabilité mais également aux dimensions politique et culturelle;

### ***Handicaps et potentialités des zones montagneuses et de leurs populations***

**Notant** en particulier que :

- les zones montagneuses et leurs populations sont plus exposées à la pauvreté, à la faim, à la marginalisation ainsi qu'aux conflits sociaux et politiques, et ont généralement de ce fait un retard de développement,
- l'agriculture de montagne a des spécificités et certaines contraintes inhérentes, dues à l'isolement géographique, aux conditions climatiques difficiles et à la fragilité des écosystèmes rendant plus difficiles la production, la commercialisation et le développement,
- la mondialisation a eu souvent des effets négatifs sur les zones montagneuses et il importe de réduire les distorsions dues au marché. Même si celles-ci sont supprimées, des désavantages comparatifs demeurent dans les zones montagneuses et requièrent de ce fait une attention particulière,

**Notant** que, par ailleurs, les zones montagneuses offrent certains avantages comparatifs, possèdent des potentialités significatives et fournissent une large gamme de biens et de services au reste de la société, notamment en matière de biodiversité, paysage, eau, prévention des risques, produits spécifiques et richesse culturelle,

**Notant** par conséquent un faisceau d'interdépendances entre les zones montagneuses et les plaines, notamment dans les domaines des migrations de population et du réseau hydrographique,

La Conférence d'Adelboden a examiné les défis de l'ADRD en régions de montagne et les actions à entreprendre, plus particulièrement sur les quatre thèmes suivants : rôles et tâches de l'agriculture, bonnes pratiques pour une agriculture et un développement rural durables en régions de montagne, accès aux ressources et conditions de travail équitables

**et appelle** les gouvernements, les organisations intergouvernementales et autres organisations internationales, ainsi que les groupes majeurs de la société civile et autres parties prenantes à

***développer et améliorer les politiques et actions.***

Afin de relever les nombreux défis liés à l'ADRD en régions de montagne, des politiques, instruments et programmes appropriés et cohérents doivent être développés et appliqués d'une manière participative touchant tous les domaines, dans les secteurs suivants :

- **environnement politique, légal et institutionnel** : attention accrue et reconnaissance des questions et problèmes spécifiques liés à la montagne, visant notamment à réduire la pauvreté, dans les contextes locaux, nationaux et internationaux; reconnaissance des droits des communautés locales et des individus relatifs à leurs connaissances, leurs technologies et leurs ressources naturelles ainsi qu'au partage des avantages; attribution de pouvoirs et de moyens aux communautés; droits de propriété et de succession, y compris dispositifs fonciers et cadastraux adaptés; état de droit, sécurité, droits politiques et démocratie, décentralisation, participation locale permanente et bonne gouvernance; rôle, statut juridique et droits des peuples indigènes et tribaux, droits des femmes, des enfants et des groupes vulnérables; normes décentes en matière de travail;
- **environnement social et culturel** : accès à la nourriture, à l'eau pure et aux services de base tels que l'éducation populaire, la santé, les équipements sanitaires, le logement, l'énergie; conditions de travail équitables, gestion des risques et réduction de la vulnérabilité; préservation de la culture; possibilité de s'organiser et de s'associer, réduction de l'exclusion sociale; promotion des réseaux de sécurité sociale et protection des plus faibles (enfants, personnes âgées, malades, handicapés et personnes touchées par le Sida, en particulier dans le monde en développement); prise en considération de l'assistance et du soutien nécessaires pour développer des alternatives aux cultures illégales;
- **environnement naturel** : lutte contre la déforestation, l'érosion, la dégradation du sol, la perte de biodiversité, toutes les formes de perturbation du débit des cours d'eau et le recul des glaciers; préparation aux effets défavorables du changement climatique et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'utilisation et au renforcement des systèmes d'alerte précoce; gestion durable des bassins versants et des forêts; restauration et mise en valeur des sols et des écosystèmes;
- **environnement économique** : infrastructure rurale; «des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges... et le traitement spécial et différencié pour les pays en développement»; information sur et développement des marchés; accès au crédit et aux services financiers; investissements publics et privés; évaluation économique et compensation équitable des biens et services environnementaux et autres provenant des montagnes; promotion et renforcement de coopératives et organisations compétitives; toutes les formes de pratiques agricoles durables; diversification dans le secteur agricole et dans d'autres secteurs, niches de marchés, recherche de valeur ajoutée au niveau primaire contribuant à augmenter le revenu; information des consommateurs, normes et indicateurs de production, certification, labels d'origine et de qualité;
- **acquisition de capacités et de connaissances** : recherche, formation, transfert et vulgarisation des technologies; gestion des exploitations et des écosystèmes; gestion des organisations locales, en particulier de celles des agriculteurs, accompagnée d'un soutien financier et technique; alliances et échanges d'information et des meilleures pratiques sur le plan régional, Nord-Sud et Sud-Sud; création de revenus; capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques.

A cet effet, des initiatives, des actions et des décisions politiques sont nécessaires aux niveaux local, national, sous-régional, régional et mondial («principe de subsidiarité»). Elles requièrent, à tous les

niveaux, une participation et un engagement éclairés (impliquant des ressources propres) fondés sur les principes des approches communautaires et sur une implication équitable des différentes parties prenantes.

Il est urgent de mettre en œuvre des solutions concrètes aux conflits qui touchent un si grand nombre de personnes dans les zones montagneuses.

Une liste d'éléments, identifiés lors des discussions de la Conférence, ciblant le travail à entreprendre, à compléter ultérieurement, figure en annexe.

### ***L'ADRD en régions de montagne: combiner ADRD et développement durable des montagnes – les renforcer au niveau international***

**Reconnaissant** que les défis et les progrès en matière d'ADRD en régions de montagne dépendent d'une action urgente relevant à la fois de l'ADRD et du développement durable des montagnes, nous appelons les pays et les autres partenaires intéressés à prendre les initiatives suivantes :

- **soutenir l'Initiative ADRD et le Partenariat international pour le développement durable dans les régions de montagne** développés avec l'appui de la FAO et renforcer l'accent qu'ils mettent sur l'ADRD en régions de montagne;
- **instituer un Groupe d'Adelboden sur l'agriculture et le développement rural durables en régions de montagne**, servant de plate-forme pour la discussion des politiques et de leurs instruments, l'échange d'expériences et l'élaboration d'initiatives. Y seront représentés les gouvernements intéressés, la FAO et autres organisations internationales concernées ainsi que les groupes représentant les parties prenantes et les organisations non gouvernementales;
- **inviter la FAO, les gouvernements et autres organisations concernées** à formuler des propositions de suivi en accord avec les recommandations de cette Déclaration;
- **inviter les pays et les parties prenantes participant à la Conférence d'Adelboden** à promouvoir et à intégrer les résultats de cette Conférence et cette Déclaration lors du «Sommet mondial du développement durable» de Johannesburg, du «Sommet mondial de la montagne» de Bishkek et d'autres rencontres internationales, ainsi que dans les contextes locaux, régionaux et nationaux.

Adoptée à Adelboden, Suisse, le 20 juin 2002